



AFYREN réalise une augmentation de capital de 7 M€ pour accompagner son développement industriel

- **AFYREN accueille à son capital plusieurs fonds gérés par Odyssée Venture, société de gestion spécialisée dans le financement des entreprises françaises de croissance, pour accompagner son déploiement industriel**
- **Renforcement des fonds propres d'AFYREN à un moment clé, marqué par la montée en puissance de la production de son usine AFYREN NEOXY et des réflexions stratégiques autour de l'actionnariat de cette dernière**

Clermont-Ferrand/Lyon, le 25 février 2026 à 17h45 CET - AFYREN, société de greentech qui offre aux industriels des produits biosourcés et bas-carbone grâce à sa technologie de fermentation unique basée sur un modèle complètement circulaire, annonce aujourd'hui la réalisation d'une augmentation de capital de 7 millions d'euros (l'« **Augmentation de Capital** ») souscrite par plusieurs fonds gérés par Odyssée Venture, un acteur historique du capital investissement et un spécialiste français des entreprises de croissance.

Le prix d'émission de 2,55 euros par action représente une décote de 10,7% par rapport à la moyenne pondérée des volumes des cours de bourse de l'action AFYREN au cours des 5 jours de cotation précédents celui de la fixation de ce prix d'émission soit du 18 au 24 février 2026 et une prime de 6,3% sur le cours de l'augmentation de capital du 26 novembre 2025.

Nicolas SORDET, Directeur Général d'AFYREN, déclare : « *Nous avons le plaisir d'accueillir les fonds gérés par Odyssée Venture, acteur français reconnu du capital-investissement, à notre capital. Les ressources levées renforcent notre agilité stratégique à un moment important de notre croissance.* »

UTILISATION PREVUE DU PRODUIT DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL

Le produit brut de l'Augmentation de Capital s'élève à environ 7 millions d'euros. Après déduction des frais liés à l'opération estimés à environ 0,35 million d'euros, le produit net s'élèvera à environ 6,65 millions d'euros.

Le produit de l'émission des Actions Nouvelles, combiné au produit de l'augmentation de capital réalisée le 26 novembre 2025, sera utilisé pour renforcer les fonds propres d'AFYREN à un moment clé marqué par la montée en puissance de son usine, et pour couvrir ses besoins généraux de financement, y compris la gestion d'une potentielle évolution actionnariale d'AFYREN NEOXY, en lien avec les réflexions concernant la liquidité de la participation du co-actionnaire historique SPI¹.

TERMES ET CONDITIONS DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL

L'Augmentation de Capital, d'un montant total de 6.999.999,90 euros (prime d'émission incluse), a été réalisée par l'émission de 2.745.098 nouvelles actions ordinaires au prix de 2,55 euros par action (les « **Actions Nouvelles** ») entièrement souscrites par plusieurs fonds gérés par Odyssée Venture, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires ni droit de priorité, dans le cadre d'une augmentation de capital adressée aux investisseurs qualifiés, décidée sur le fondement de la 10^e résolution de l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 17 juin 2025 (l'« **Assemblée Générale** »).

¹ Le fonds SPI détient actuellement 49% du capital d'AFYREN NEOXY.



L'émission des Actions Nouvelles représente environ 7,6% du capital social de la Société, sur une base non diluée et 7,3% du capital social de la Société sur une base diluée. Le Conseil d'administration a décidé, ce jour, de fixer le prix d'émission d'une Action Nouvelle à 2,55 euros (prime d'émission incluse), soit une décote de 10,7% par rapport à la moyenne pondérée des volumes (VWAP) sur 5 jours à la clôture de la veille de la fixation de ce prix d'émission conformément à l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale en vertu de sa 10^{ème} résolution.

Les Actions Nouvelles seront admises à la négociation sur Euronext Growth Paris le 27 février 2026.

Les Actions Nouvelles seront soumises aux dispositions des statuts de la Société et seront assimilées aux actions existantes dès la finalisation de l'Augmentation de Capital. Elles seront admises à la négociation sur la même ligne de cotation que les actions existantes de la Société sous le même code ISIN FR0014005AC9.

INCIDENCE DE L'EMISSION DES ACTIONS NOUVELLES SUR LE CAPITAL DE LA SOCIETE

À l'issue de l'émission des Nouvelles Actions, le capital social de la Société sera de 777 050,40 euros, composé de 38.852.520 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,02 euros chacune.

INCIDENCE DE L'EMISSION DES ACTIONS NOUVELLES SUR LA QUOTE-PART DES CAPITAUX PROPRES, LA SITUATION DE L'ACTIONNAIRE ET SUR LA REPARTITION DU CAPITAL DE LA SOCIETE

Incidence de l'émission des Actions Nouvelles sur la quote-part des capitaux propres et sur la situation de l'actionnaire

A titre indicatif, il est présenté dans le tableau ci-dessous l'incidence de l'émission des Actions Nouvelles sur : (i) la quote-part des capitaux propres par action de la Société (calculs effectués sur la base des capitaux propres au 31 décembre 2025² et du nombre d'actions composant le capital social de la Société après déduction des actions auto-détenues au 24 février 2026) ; et (ii) la participation d'un actionnaire qui détiendrait 1% du capital de la Société préalablement à l'émission des Actions Nouvelles et ne souscrivant pas à l'émission des Actions Nouvelles (calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société à la date du présent communiqué de presse).

	Quote-part des capitaux propres consolidés par action (en euros)		Participation de l'actionnariat en %	
	Base non diluée	Base diluée	Base non diluée	Base diluée
Avant émission des Actions Nouvelles	2,03	1,95	1,00%	0,96%
Après émission de 2.745.098 Actions Nouvelles	2,07	1,99	0,93%	0,89%

Incidence de l'émission des Actions Nouvelles sur la répartition du capital de la Société

À la connaissance de la Société, immédiatement avant la réalisation de l'Augmentation de Capital, la répartition du capital social de la Société était la suivante :

Actionnaires	Sur une base non diluée			Sur une base diluée ¹		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de votes	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de votes
Fondateurs	8 515 304	23,6%	30,6%	9 188 236	24,4%	31,0%
Kemin Industries	8 333 333	23,1%	15,7%	8 333 333	22,1%	15,3%
Bpifrance Large Venture	2 907 271	8,1%	8,6%	2 907 271	7,7%	8,4%
Sofinnova	3 313 273	9,2%	12,5%	3 313 273	8,8%	12,2%
Hedgescope	2 730 864	7,6%	10,3%	2 730 864	7,3%	10,0%

² Etant précisé que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont provisoires et non encore arrêtés par le Conseil d'Administration ni approuvés par l'Assemblée Générale



Autres actionnaires	10 144 262	28,1%	22,2%	11 012 066	29,2%	23,2%
Auto-détention	163 115	0,5%	-	163 115	0,4%	-
Total	36 107 422			37 648 158		

(i) Après distribution d'un nombre total maximum de 1 540 736 actions ordinaires à venir de (i) l'acquisition définitive des 1 068 237 actions attribuées gratuitement par la Société, dont 70 000 pour lesquels les conditions d'acquisition sont déjà remplies et (ii) de l'exercice de l'intégralité des 452 500 BSPCE et 20 000 BSA en circulation à la date du présent document.

Sur la base des informations portées à la connaissance de la Société et compte-tenu de l'engagement de souscription de plusieurs fonds gérés par Odyssee Venture, l'incidence de l'émission sur la répartition du capital et des droits de vote de la Société (calculs effectués sur la base de la répartition du capital et des droits de vote au 24 février 2026) après la réalisation de l'Augmentation de Capital est la suivante, sur une base non diluée et sur une base diluée :

Actionnaires	Sur une base non diluée			Sur une base diluée ¹		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de votes	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de votes
Fondateurs	8 515 304	21,9%	29,1%	9 188 236	22,7%	29,5%
Kemin Industries	8 333 333	21,4%	15,0%	8 333 333	20,6%	14,6%
Bpifrance Large Venture	2 907 271	7,5%	8,2%	2 907 271	7,2%	8,0%
Sofinnova	3 313 273	8,5%	11,9%	3 313 273	8,2%	11,6%
Hedgescope	2 730 864	7,0%	9,8%	2 730 864	6,8%	9,5%
Fonds Odyssee Venture	2 745 098	7,1%	4,9%	2 745 098	6,8%	4,8%
Autres actionnaires	10 144 262	26,1%	21,1%	11 012 066	27,3%	22,1%
Auto-détention	163 115	0,4%	-	163 115	0,4%	-
Total	38 852 520			40 393 256		

(i) Après distribution d'un nombre total maximum de 1 540 736 actions ordinaires à venir de (i) l'acquisition définitive des 1 068 237 actions attribuées gratuitement par la Société, dont 70 000 pour lesquels les conditions d'acquisition sont déjà remplies et (ii) de l'exercice de l'intégralité des 452 500 BSPCE et 20 000 BSA en circulation à la date du présent document.

CALENDRIER INDICATIF DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL

Date	Évènement
25 février 2026	Décision du Conseil d'administration de lancer l'Augmentation de Capital et fixation du prix d'émission
25 février 2026	Diffusion par la Société du communiqué de presse annonçant la réalisation de l'Augmentation de Capital
27 février 2026	Règlement-livraison des Actions Nouvelles
27 février 2026	Émission et admission aux négociations sur Euronext Growth Paris des Actions Nouvelles.

Portzamparc, groupe BNP Paribas, a agi en qualité de conseil financier et Coordinateur Global de l'opération.

PROSPECTUS

L'Augmentation de Capital n'a pas fait l'objet d'un prospectus nécessitant une approbation de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »).



À propos d'AFYREN

AFYREN est une greentech française, fondée en 2012, dont l'objectif est de fournir des solutions innovantes et durables pour réduire la dépendance aux ressources fossiles. La technologie de fermentation propriétaire d'AFYREN, inspirée de la nature, valorise la biomasse locale issue de coproduits agricoles non alimentaires pour produire des acides carboxyliques 100% biosourcés et bas carbone. Les solutions durables de l'entreprise répondent aux défis de la décarbonation dans un large éventail de secteurs stratégiques, notamment la nutrition humaine et animale, les arômes et parfums, les sciences de la vie, la science des matériaux, ainsi que les lubrifiants et les fluides techniques. La technologie compétitive circulaire et prête à l'emploi d'AFYREN permet aux industriels d'adopter des solutions durables sans modifier les processus de production.

La première bioraffinerie d'AFYREN, AFYREN NEOXY (co-entreprise avec le fonds SPI de Bpifrance), est basée en France dans la région Grand-Est et sert principalement le marché européen. AFYREN poursuit également un projet en Thaïlande avec un leader mondial de l'industrie sucrière et vise à s'implanter sur le continent américain, en s'appuyant sur des accords de distribution existants.

Fin 2025, AFYREN employait 140 personnes sur les sites de Lyon, Clermont-Ferrand et Carling Saint-Avold. Engagée dans une démarche d'innovation continue, l'entreprise investit 20% de son budget annuel dans la R&D afin de poursuivre le développement de sa gamme de solutions durables.

AFYREN est cotée sur Euronext Growth® Paris depuis 2021 (code ISIN : FR0014005AC9, ticker : ALAFY).

Pour plus d'informations, visitez www.afyren.com et suivez-nous sur [LinkedIn](#).



Contacts

AFYREN

Communication

Caroline Petigny
caroline.petigny@afyren.com

Relations Investisseurs

Mark Reinhard
invest@afyren.com

NewCap

Relations Investisseurs

Théo Martin / Mathilde Bohin
Tél : 01 44 71 94 94
afyren@newcap.eu

NewCap

Relations Médias

Nicolas Merigeau / Gaëlle Fromaigeat
Tél : 01 44 71 94 98
afyren@newcap.eu

Facteurs de risque

La Société attire l'attention sur les autres facteurs de risques relatifs à la Société et à son activité figurant dans le rapport financier annuel et ses communiqués de presse, qui sont disponibles sur le site de la Société (<https://afyren.com/>).

En complément, les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques spécifiques à l'Augmentation de Capital suivants :

- le prix de marché des actions pourrait fluctuer et baisser en dessous du prix de souscription des actions émises dans le cadre de l'Augmentation de Capital ;
- la volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement ;
- des cessions d'actions de la Société pourraient intervenir sur le marché et avoir une incidence défavorable sur le cours de l'action de la Société ;
- les actionnaires de la Société subiront une dilution immédiate résultant de l'Augmentation de Capital ;
- les actionnaires de la Société pourraient subir une dilution potentiellement significative découlant d'éventuelles augmentations de capital futures.

Avertissement

Ce communiqué de presse et les informations qu'il contient ne constituent pas ni une offre de souscription ou d'achat, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions AFYREN, aux États-Unis d'Amérique ou dans toute autre juridiction dans laquelle l'opération pourrait faire l'objet de restrictions. Les valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis d'Amérique en l'absence d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « **U.S. Securities Act** » ou d'exemption d'enregistrement en vertu du U.S. Securities Act). AFYREN n'a pas l'intention de procéder à une offre des actions d'AFYREN aux États-Unis. La diffusion du présent communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent communiqué doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.



Les informations contenues dans le présent document sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. Ces informations contiennent des déclarations prospectives qui ne constituent pas des garanties de performance future. Ces déclarations sont basées sur les attentes et les convictions actuelles de la direction d'AFYREN et sont soumises à plusieurs facteurs et incertitudes qui pourraient entraîner une différence matérielle entre les résultats réels et ceux décrits dans les déclarations prospectives. AFYREN et ses affiliés, directeurs, cadres, employés, consultants ou agents ne s'engagent pas, et ne sont pas obligés, de publier des mises à jour de toute déclaration prospective ou de réviser toute déclaration prospective. Aucun élément de ce communiqué de presse ne doit être considéré comme une recommandation d'investissement ou un conseil juridique, fiscal, d'investissement ou comptable.